

**LA RÉHABILITATION DES SOLS EN VUE DE RÉALISER LES AGENDAS 2063 + 2030  
EN AFRIQUE :  
RELIER LES AMBITIONS INTERNATIONALES AUX BESOINS LOCAUX**

**DÉCLARATION DES CO-HÔTES**

**Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Kenya**

**Ministère de l'Agriculture, et des Ressources naturelles d'Éthiopie**

**Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Bénin**

**Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques du Burkina Faso**

**Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique - NEPAD**

Reconnaissant les efforts faits dans la protection et la restauration des terres dégradées, nous, Ministres et hauts représentants des gouvernements susmentionnés, suite à notre rencontre à Nairobi dans le cadre du Congrès intitulé : “La réhabilitation des sols en vue de réaliser les Agendas 2063 et 2030 en Afrique : relier les ambitions internationales aux besoins locaux”,

**1.** *Réaffirmons* l'importance des sols et de la réhabilitation des terres dégradées pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité énergétique, la réduction de la pauvreté, l'adaptation aux changements climatiques et le développement durable. La réhabilitation des terres et des sols dégradés et leur gestion durable sont indispensables à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 “L'avenir que nous voulons pour l'Afrique”, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'accord de Paris sur le climat.

**2.** *Rappelons* la déclaration de Malabo sur la "Croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie", constatons l'importance capitale de la gestion durable de nos terres, de nos sols et de nos ressources naturelles pour favoriser le développement basé sur l'agriculture.

**3.** *Saluons* le Congrès intitulé “La réhabilitation des sols pour réaliser les Agendas 2063 et 2030 en Afrique : associer les ambitions mondiales aux besoins locaux” pour sa pertinence et sa valeur en tant que plate-forme régionale de discussions sur les stratégies favorisant la gestion durable des sols et la gouvernance responsable des terres. Les résultats du Congrès sont un apport significatif aux efforts de mise en œuvre de la déclaration de Malabo, des Agendas 2063 et 2030 et de l'accord de Paris sur le climat.

**4.** Appelons à augmenter les investissements dans la réhabilitation des sols conformément au programme d'actions d'Addis Abeba, sachant que les petits producteurs investissent déjà significativement dans le développement de l'agriculture et la gestion durable des terres. Dans ce contexte, l'agrobusiness peut jouer un rôle de facilitation dans l'accroissement des revenus et la création des emplois. De toute évidence, il est montré que les bénéfices de

l'investissement dans la réhabilitation durable des sols sont plus importants que les coûts. Ces investissements doivent être sensibles au genre et aux jeunes.

**5.** *Soutenons* l'appel du Congrès à promouvoir des approches multi-acteurs et multisectorielles de restauration des sols. Ce qui implique la prise en compte des savoirs locaux , en tant que mécanisme nécessaire pour assurer le contrôle et le suivi des Agendas 2063 et 2030. L'échange de connaissances, le partage d'informations et d'enseignements, et la présentation d'initiatives nationales et régionales de réhabilitation des sols et des terres , comme l'Initiative de Restauration des Paysages forestiers Africains, Initiative Africaines des Paysages Résilients et la muraille verte, constituent des outils d'orientation essentiels aux projets d'investissement du Programme d'actions d'Addis-Abeba. Cela demande aussi l'implication des parlements, trésors publics et autres institutions gouvernementales clés dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de restauration des sols.

**6.** *Insistons* que la restauration des sols à large échelle requiert la mise en œuvre conséquente de mesures incitatives et de subventions. Bien que la subvention des intrants agricoles puisse jouer un rôle catalyseur, il est aussi important que les programmes de restauration du sol créent des facilités de sécurisation des droits fonciers, d'accès aux crédits et aux services de conseils agricoles.

**7.** *Reconnaissons* le rôle primordial de la jeunesse pour notre avenir. De ce fait, des méthodes innovantes doivent être promues pour soutenir l'intérêt des jeunes pour la restauration des sols. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication, des formations professionnelles et le renforcement des capacités en générale, doivent être encouragées. Tout ceci implique alors des actions concrètes.

**8.** *Encourageons* toutes les parties prenantes à développer à partir du Congrès, des actions conjointes et une plate-forme régionale favorisant les échanges inclusifs et participatifs de tous les acteurs dans la gestion durable des sols et la gouvernance responsable de nos ressources foncières.

**9.** *Incitons* les institutions nationales, régionales et internationales, détentrices de données et informations pertinentes en matière de GDT à les mettre à disposition d'un point focal national désigné pour assurer une meilleure gestion de ces données et informations.

Nairobi, le 30 Novembre 2016